

Pour voir les pages séparément, continuez à feuilleter.

Pour voir les pages doubles, comme dans la version imprimée, réglez votre pdf-lecteur comme suit:

- Grandeur 100%**
- vision des deux pages.**



ACUSA-News

décembre 2002

tirage 192 000

Association Contre les Usines d'Animaux



**«Poules heureuses» dans un élevage de la Migros à Brigue
Selon la Migros, tout est en ordre, il n'y a rien à critiquer.**



La misère animale dans le Canton du Valais

Selon l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP), «le téléjournal» démentit à tort les constatations de l'ACUSA en diffusant une émission manipulée et tendancieuse.

L'Association contre les usines d'animaux ACUSA publia en été 2001 dans sa page web www.acusa.ch un rapport concernant la situation intolérable en matière de détention d'animaux domestiques en Valais. Ce rapport fut transmis aux médias. En haut Valais germanophone, le «Walliser Bote» saisit cette occasion pour publier un reportage assez ample qui confirma en substance les constatations révélées par l'ACUSA. Les médias romands, en particulier la TSR, ne montrèrent aucun intérêt. Début décembre 2001, ce rapport parut aussi dans les journaux de l'Association, soit en allemand dans les VgT-Nachrichten et en français dans les ACUSA-News. Le 17.12.2001, la TSR présenta dans l'édition principale du téléjournal un reportage très tardif. Partant du reportage des ACUSA-News et montrant sa page de titre, le téléjournal donna l'occasion aux responsables de trois usines d'animaux critiquées de réfuter largement les faits, mais bien entendu sans montrer celles-ci.

L'ACUSA porta plainte contre cette émission du téléjournal auprès de l'Autorité indépendante d'examen de plaintes en matière de radio-télévision AIEP. L'AIEP approuva la plainte et constata, «*que la version des faits présentée par le reportage est unilatérale. En omettant, en particulier, de mentionner les adaptations que l'un des exploitants a dû apporter à la suite des griefs diffusés sur Internet par l'ACUSA avant même la publication du tous ménages, le reportage a fait preuve de partialité. Le ton donné à l'émission par certaines expressions du commentateur - des 'attaques', une école 'épinglée', des*



Exploitation avicole M. Ernest Zumofen à Steg près de Turtmann

'pamphlétaires' -, renforce encore l'impression générale qu'elle dégage, à savoir que les reproches de l'ACUSA étaient sans le moindre fondement dans la réalité. On peut certes comprendre qu'au vu de la virulence des propos de l'ACUSA et de l'écho qu'ils avaient rencontrés dans la population, l'émission ait pu être tentée de rééquilibrer les points de vue en donnant largement la parole aux exploitants mis en cause. Cependant, l'absence de distance critique vis-à-vis de ceux-ci, ajoutée au fait qu'aucune question ne leur ait été posée relativement aux constats, nuancés, du Walliser Bote, que le correspondant valaisan de la TSR ne pouvait ni ne devait ignorer, constituent un manquement au droit des programmes. Le public n'a pas été en mesure de se forger correctement sa propre opinion.

Si l'on reprend les trois exploitations concernées par le reportage, il apparaît que les faits ont été orientés vers les arguments des exploitants, auxquels on a parfois donné longuement la parole, sans que ce soit sur des aspects critiqués par le plaignant».

Exploitation avicole de Monsieur Ernest Zumofen à Steg près de Turtmann.

Nous avons dit dans les ACUSA-News : «*l'espace de sortie couvert est inaccessible aux poules*».

Manifestement, nous n'avions pas nié l'existence d'une sortie couverte, mais nous avons constaté que les poules n'y avaient pas accès. Cette constatation fut arbitrairement déformée de la manière suivante par le commentateur : «on peut dire que les poules n'ont pas

Impressum

ACUSA-News

ISSN 1424-4438

Editrice:

**Association Contre les Usines d'Animaux
ACUSA**

Route Suisse 33, 1296 Coppet

Redaction: Susanne Wachtl et Dr Erwin Kessler

fax 022 776 60 30 email acusa@vgt.ch

Internet: www.acusa.ch

Cotisations: C.C.P. 60-497467-5

Membre ACUSA: Fr 100.-

Membre passif: Fr 20.- minimum.

Remerciements sur demande seulement.



Exploitation avicole avec 9'000 poules de Monsieur Ernest Zumofen.



accès à l'extérieur, et pourtant, une surface abritée avec accès direct aux champs voisins existe bel et bien». Ainsi, le commentateur, qui devrait être impartial, donna la fausse impression que les poules auraient accès à la surface abritée et même aux champs voisins. Cependant - et le commentateur s'en aperçut sans doute - aucune poule n'était dans la sortie abritée même lors de la visite de la Télévision; c'est dire qu'elles n'y avaient pas accès, comme nous l'avons relevé. On le voit clairement en re-déroulant la vidéo, car la séquence ne dure que quelques secondes et le spectateur n'a pas le temps de reconnaître la réalité. Autre fait qu'il ne peut reconnaître à cause de la vitesse du déroulement: les poules ne sont jamais dans les champs voisins, comme le commentateur le suggère à tort. Les champs ne sont pas clôturés et ont voit bien que les poules n'y ont jamais gratté le sol. Tous ces détails n'ont pas dû échapper non plus à ces messieurs du téléjournal. Ce commentaire fut donc diffusé de mauvaise foi. Cette première partie de l'émission - comme d'ailleurs toutes les suivantes - fut conçue de façon à suggérer à l'ACUSA le reproche que sa critique était infondée. Mais les responsables des exploitations en question ne purent avancer aucune preuve.

Le commentateur prétendit même que les poules seraient gardées volontairement à l'intérieur du bâtiment pendant les trois mois de l'hiver. Or, le but de la surface abritée est précisément de permettre la sortie par mauvais temps, sinon dans les champs, tout au moins sur la surface abritée. C'est la raison pour laquelle une telle surface porte, en allemand, le nom de «Schlechtwetterauslauf» (aire de sortie par mauvais temps). Selon les prescriptions fédérales, la sortie ne peut être restreinte qu'en cas de vent très fort, de neige ou de température très basse, mais pas durant les trois mois d'hiver.

Home valaisan St. Joseph.

L'émission montra des veaux tenus en groupe. Ce ne sont pas ces veaux-là qui avaient fait l'objet d'une

Porcherie critiquée du home St. Joseph. Ce cruel élevage intensif critiqué par l'ACUSA n'a tout simplement pas été mentionné au téléjournal et existe malheureusement encore aujourd'hui:



Home valaisan St Joseph

Avant la parution des ACUSA-News 2001 dénonçant les conditions de détention cruelles, les veaux étaient tenus dans ces boxes. Dans le reportage présenté au téléjournal, l'existence de ces boxes - dont le vétérinaire cantonal avait constaté qu'ils étaient trop étroits par rapport aux prescriptions de la loi - fut niée.



Suite au rapport paru dans les ACUSA-News, ces boxes furent agrandis. Voici comment ils se présentent après leur assainissement:



critique de la part de l'ACUSA, mais ceux enfermés dans d'étroites boxes qui s'y trouvent également et qui n'ont pas été montrés au téléjournal! Les spectateurs n'ont ainsi pas pu constater l'objet de la critique de l'ACUSA. Montrer ce qui n'a pas été critiqué et dissimuler ce qui l'a été, n'est guère objectif, mais propice à discréditer les critiques de l'ACUSA.

Pourtant, l'Office vétérinaire valaisan a dû constater que les boxes en question n'atteignent même pas la largeur minimale prescrite par l'Ordonnance! De même, la porcherie critiquée de l'home St Joseph n'a pas été montrée non plus!

Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

Selon les dires du commentateur du téléjournal, les poules seraient ici dehors, contrairement à la critique de l'ACUSA. Mais il ne dit pas que ce n'est le cas que depuis la publication de nos critiques; les conditions d'avant étant passées sous silence. Les collaborateurs du téléjournal auraient pourtant dû s'apercevoir que les poules séjournant à l'extérieur sont brunes, alors que celles montrées par l'ACUSA sont blanches, ce qui veut dire qu'il ne s'agissait pas des mêmes poules. Plusieurs témoins peuvent confirmer qu'en été 2001 les poules ne sortaient jamais dans la cour malgré un temps splendide. Lors de plusieurs contrôles, la halle était fermée, les poules y étaient enfermées, la cour était vide, l'herbe était assez haute et ne montrait aucune trace de grattage.

Pas un mot n'a été dit au sujet de la constatation citée dans les ACUSA-News, à savoir que la halle des poules pondueuses ne satisfait pas aux prescriptions légales: il n'y avait pas assez de perchoirs de sorte que maintes poules doivent dormir sur les grilles, ce qui est contraire à leur manière de faire naturelle. C'est manifestement pour cacher ces anomalies qu'aucune image de cette halle ne fut montrée à l'émission en question.



Ecole d'agriculture de Châteauneuf (en été 2001)

En haut: Poules pondueuses. Les perchoirs, prescrits par la loi, manquent en grande partie, de sorte que les poules sont obligées de dormir sur le sol grillagé, ce qui est contraire à l'habitude de leur espèce.

En bas: Halle d'engraissement des poules - non conforme à la loi, c'est-à-dire sans lumière du jour. La seule fenêtre de cette halle donne sur l'entrée avec un vestiaire. La halle elle-même ne dispose d'aucune fenêtre.

L'épais tissu de fonctionnaires corrompus de l'Office vétérinaire, des juges d'instruction et de la télévision, ont réfuté ces abus et ont blanchi l'école d'agriculture, comme si l'ACUSA exerçait une critique sans retenue.



Les ACUSA-News 2001 montrèrent la halle des poules d'engraissement de l'école d'agriculture de Châteauneuf bondée de poules étroitement serrées les unes contre les autres. Au téléjournal on ne montra que la halle vide, et on dissimula ce qui constitue une violation de la loi : l'absence de fenêtres dans la zone réservée aux animaux.

A la fin de l'émission, le modérateur dit: «*Nous aurions souhaité rencontrer l'auteur de l'article pour lui demander des précisions sur sa motivation et obtenir des renseignements sur la différence qui existe entre ces photos*» - en exhibant à nouveau la page de titre des ACUSA-News sur laquelle figurent les poules sans plumes de l'exploitation à Turtmann que son propriétaire ne contesta pas; comme rapportait le Walliser Bote; c'est sans doute pour cette raison que le modérateur ne l'interrogea pas à ce propos! - «*et la réalité de nos images. Mais, depuis cinq jours, il figure aux abonnés absents*». Cette allégation est fautive et destinée à laisser se dérober les responsables de cette émission unilatérale, tendancieuse et en partie erronée par rapport aux griefs de l'ACUSA. Car nous n'avons aucune raison de nous cacher, comme le montre bien notre riposte. Qui plus est, des contacts téléphoniques et par email ont eu lieu entre nous et les rédacteurs de cette émission. L'un des responsables de celle-ci contacta effectivement le Dr Erwin Kessler, président de l'ACUSA, qui demanda de bien vouloir poser les questions par écrit. Il reçut par email seulement la demande de l'adresse de l'exploitation avicole critiquée, adresse qui lui fut fournie immédiatement. Par la suite, ni le président de l'ACUSA, ni la responsable pour la Suisse romande, ne furent interpellés alors que l'on peut les joindre tous les jours par email, fax ou téléphone. C'est dire que le caractère tendancieux de l'émission était prémédité.

De toute façon, les rédacteurs du téléjournal auraient dû remarquer diverses incongruités, notamment:

Les animaux ne sont pas des choses

Quelle farce que cette discussion au Parlement! N'est-ce pas l'évidence même que les animaux ne sont pas des choses? Mais attention, seulement les animaux de compagnie, les animaux de rente le resteront! Bien qu'on veuille «tenir compte de leur sensibilité», ils seront soumis à la volonté de l'homme, maître absolu de leur destin. Ils seront manipulés, exploités voire maltraités comme il plaira à leurs propriétaires. On ne se souciera ni de l'avis des poudeuses dans leurs hangars sans lumière ni des porcs dans leurs boîtes de béton, on ne demandera pas l'autorisation aux vaches de leur enlever leurs veaux. On continuera de tolérer des méthodes de production qui consistent à entasser

Exploitation avicole de M. Ernest Zumofen: Aucune poule ne se trouvait sur la surface abritée ; donc, il n'existe aucun argument à l'encontre du rapport de l'ACUSA.

Home St. Joseph: C'est à dessein que les petits veaux tenus dans d'étroits caissons ne furent pas montrés; on ne montra que des vaches et veaux tenus en groupe que personne n'avait critiqués. La porcherie critiquée dans les ACUSA-News ne fut pas montrée non plus.

Châteauneuf: Personne ne demanda depuis quand les poules au plumage brun sont en plein air et où se trouvent les poules blanches que l'ACUSA avait signalées. La scandaleuse halle des poules poudeuses où celles-ci sont tenues sur des grillages - comme le montrent les ACUSA-News - resta cachée. La halle d'engraissement fut présentée vide, mais les photos de l'ACUSA montrent l'insuffisance des installations dans la partie où sont tenus les animaux (pas de fenêtres) et un entassement démesuré.

Malgré tout cela, le commentateur du téléjournal eut l'effronterie de prétendre à la fin de son commentaire et de façon calomnieuse, que le rapport de l'ACUSA ne correspond pas à la réalité! L'émission fut présentée de façon à faire croire que les révélations des ACUSA-News manquaient de tout fondement. L'émission fut mise à 100 pourcent à la disposition des responsables des faits critiqués afin qu'ils puissent les nier sans gêne et à l'abri de tout contredit.

Pendant les nombreuses années que l'ACUSA dénonce continuellement les pires conditions de détention d'animaux en Suisse romande (voyez www.acusa.ch), la TSR ne s'en est jamais préoccupée. Le but de cette première émission était manifestement de démentir les assertions de l'ACUSA.

Davantage sur Internet sous
www.acusa.ch/an2002/AN2002.htm

pendant leur vie entière des êtres sensibles dans des environnements surpeuplés et inadaptés à leurs besoins. On les traitera comme des machines à convertir le fourrage en chair, œufs ou lait. Et pour que toute méthode permettant d'exploiter ou d'augmenter ce «rapport de conversion» puisse se pratiquer impunément, le Parlement «se gardera bien de faire la différence». Ainsi les animaux de rente, ces milliers d'animaux dont le simple fait de vivre est, depuis la naissance jusqu'à la mort, un supplice de chaque minute, resteront encore et toujours privés d'estime, de reconnaissance et de compassion, et ceci par la volonté distinctement exprimée de nos élus.

Autres élevages valaisans inappropriés découverts en été 2002



Des poules «heureuses» de la Migros dans l'usine avicole Salzmännli à Naters. 23'000 poules à moitié glabres doivent y passer toute leur pitoyable existence. Commentaires de la Migros: “absolument conforme aux exigences de la protection des animaux; exploitation bien dirigée”.



Exploitation de porcs à Viège-Grosseye

Cruelle - cependant autorisée par le Conseil fédéral - détention sur caillebotis. La législation sur la protection des animaux (art. 20 de l'OPA) exige la mise à disposition de paille ou d'autres matériaux appropriés pour l'occupation des porcs, seule et unique concession accordée à ces animaux afin d'atténuer un tout petit peu leur vie de misère. L'article en question est ici, comme ailleurs dans la plupart des exploitations, violé. La porcherie-ci est pourvue de râteliers de paille...vides!

A droite: Un cochon malade déposé dans le couloir - pour y crever!



Duperie des consommateurs à la manière de la Coop!

Dans sa propagande pour sa viande «nature-plan», la Coop se plaît à vanter la détention plus que correcte des animaux, par exemple «des cochons heureux dans la paille». Hélas, la réalité est tout autre aussi dans cette exploitation. A la place d'un douillet nid - un sol de béton dur !

Abus des animaux et duperie des consommateurs. Ainsi recommandons-nous donc une fois de plus : Mangez végétarien - pour votre santé et par respect des animaux.



Elevage sur caillebotis à Raron

La législation permet l'élevage des **génisses et taurillons** sur des caillebotis, bien que de vivre sur ce genre de sol soit douloureux pour les animaux; pour les veaux par contre, cette méthode de détention n'est pas légale. A l'évidence, les autorités valaisannes compétentes en la matière, se moquent royalement de quelle manière les paysans traitent les animaux. Pourvue que nous,



stupides contribuables, continuons de les payer grassement pour ne rien faire.



Conforme à la législation? Notre législation en faveur des animaux est constamment violée

L'article 2, al. 1 de la Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) précise que «*Les animaux doivent être traités de la manière qui tient le mieux compte de leurs besoins*». Cet article figure dans la Loi du 9 mars 1978, et est entrée en vigueur en 1981 après avoir été adoptée par une grande majorité (81% de oui) du peuple suisse lors de la votation du 3 décembre 1978.

L'article premier, al. 1 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPA) du 27 mai 1981 stipule que «*Les animaux doivent être détenus de telle façon que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés et que leur faculté d'adaptation ne soit pas mise à l'épreuve de manière excessive*».

Quelles conséquences ces articles des LPA et OPA ont-ils dans la vie d'une vache, d'un porc, d'une poule?

Vers l'âge de 2 ans et demi environ, une génisse accouche de son premier veau. Appartenant aux races des vaches laitières, elle ne l'allaitera cependant point elle-même; dès la mise bas, son petit lui est retiré. Pourtant, la vache n'est-elle pas, depuis la nuit des temps, le symbole même de l'animal maternant? En la privant de son enfant, on méprise l'entité de cet animal. Elle - maintenant on l'appelle vache - accouchera d'un veau chaque année, condition requise pour fournir du lait initialement destiné à son petit qui lui, sera en grande partie nourri avec du lait en poudre industriel.

L'OPA prescrit que les bovins tenus à l'attache ont droit par année à 90 sorties en plein air - dont 30 pendant les mois d'hiver -; la durée de ces sorties est laissée à l'appréciation du propriétaire. Pendant le reste de l'année, la vache peut bien passer attachée dans l'étable - souvent sous la contrainte d'un «dresse-vache» (joug électrique fixé au-dessus du garrot) -; ainsi elle ne courbera pas son dos comme elle le ferait naturellement en déféquant... les bouses ne saliront ainsi pas sa couche. Elle sera de même empêchée de se lécher ou de «faire la toilette» à ses voisines d'étable. Et que devient le petit veau orphelin? S'il est de sexe féminin et descendant de parents «valables», elle marchera sur les pas de sa mère. Elle sera donc gardée «à la maison»; si



La vie conforme à l'espèce sur les prés des alpages pour des «élues» chanceuses.

La triste vie de détenues à perpétuité sur les caillebotis pour d'autres (ici à Franex):



elle a de la chance, elle passera sa tendre enfance en compagnie d'autres veaux dans de spacieux boxes sur une litière de paille, et jouira de sorties en plein air. Sinon, elle séjournera seule dans un igloo en matière plastique avec une toute petite «terrasse» annexée; ou alors elle sera attachée avec une corde - souvent extrêmement courte - au fond de l'étable, toute seule ou en compagnie d'une ou de plusieurs compagnes d'infortune, bien que la législation le proscrive.

Si le petit veau est un mâle, il sera destiné à l'engraissement - très peu de taurillons deviennent

taureaux -, donc vendu à un engraisseur, et il sera abattu à l'âge de 13 à 17 mois environ. Il aura passé toute sa vie à l'intérieur, peut-être bien aura-t-il pu faire quelques pas dans le promenoir bétonné devant son compartiment. Rares sont les taurillons qui ont la chance de pouvoir sortir dans les prés.

Une telle détention satisfait-elle à la législation?

Un porc fouissant la terre, se rafraîchissant le corps en se vautrant dans la boue (la peau du porc est dépourvue de glandes sudoripares); des porcelets jouant à «attrape-moi»? - sauf lors de manifestations «roulons-les-citoyens-ignorants» au Comptoir suisse à Lausanne où les exposants se gardent bien de montrer les animaux dans leurs conditions de détention lamentables habituelles, c'est-à-dire des truies attachées dans des stalles, mettant bas dans leurs excréments, de petits porcelets sevrés le plus tôt possible se serrant les uns contre les autres dans des boxes au sol de caillebotis, les porcs à l'engraissement dans de vieilles bâtisses à moitié pourries et contraints à siroter l'éternelle même soupe, et ceci est aussi en contradiction de l'art. 2, al. 2 de l'OPA qui stipule: *«La forme et la composition de la nourriture doivent être telles qu'elles permettant aux animaux de satisfaire le besoin d'occupation propre à leur espèce, qui est lié à la prise de nourriture».*

Un coq fait occasionnellement la «une» des journaux quand il se fait remarquer dans un village en chantant aux heures où les habitants des villas environnantes ne désirent pas être importunés par les nuisances sonores de ce type; ils préfèrent nettement qu'on cache les sites de production avicoles hors de leur vue - dans d'anonymes halles d'engraissement hermétiquement fermées, aux fenêtres aveugles. Dans une telle halle, aucun coq ne vit assez longtemps pour pouvoir chanter - ils y sont cantonnés avec des milliers d'autres compagnons d'infortune des deux sexes, uniquement le temps d'atteindre le poids d'abattage, soit env. 35 jours. Dans les élevages des pondeuses soi-disant «au sol», il n'y a pas de place pour des gloutons improductifs; les animaux n'ont qu'à picorer leur farine et produire des oeufs tous les jours jusqu'à l'exténuation, sans pouvoir satisfaire au moindre besoin lié à leur espèce, ni socialement - les poules vivent habituellement en groupes d'environ 50 animaux dans une structure hiérarchique bien établie autour d'un coq, leur maître et seigneur auquel elles témoignent obéissance et respect -, ni dans des conditions pratiques leur permettant de prendre des bains de sable et de soleil, et de gratter la terre à la recherche d'insectes et de vers; elles pourraient même insister sur leur droit de vivre à la lumière du jour qui fait souvent

défait! Conforme tout cela?

Devant tant de laxisme, devant tant de misère criante, que conclure d'autre que de ne plus manger la chair et les oeufs des animaux abusés?



Bonheur en liberté pour ces poules (dans le jardin du président de l'ACUSA) et quel malheur pour ces animaux dans un élevage industriel. Enfermées dans des bâtiments sans fenêtres, les poules de race «viande» sont poussées à grossir le plus vite possible dans un minimum de temps possible (35 jours). Que leur faible ossature arrive à peine à porter le poids du corps, n'a pas d'importance pour l'exploitant; les consommateurs ne se rendront pas compte des souffrances endurées par les animaux dont ils achètent, dans une grande surface, la chair aseptisée et emballée:

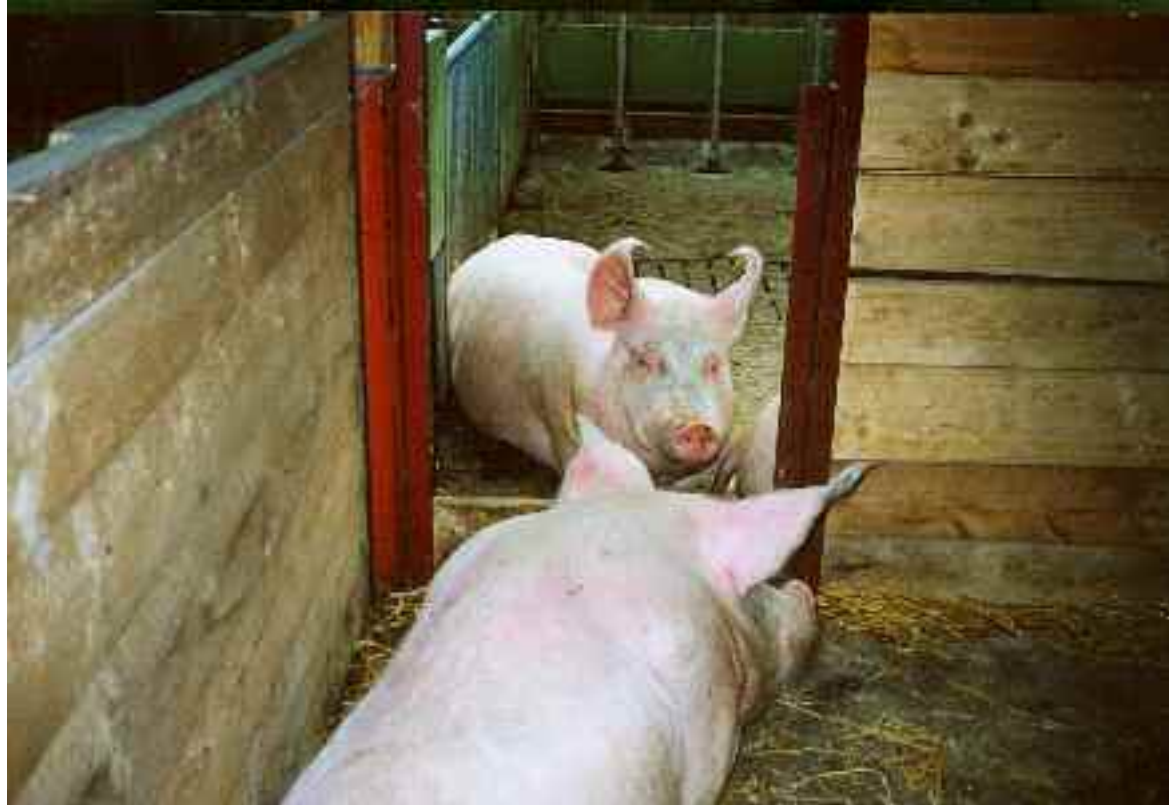


C'est donc possible

Porcherie de Messieurs Vonwil, père et fils, à 1541 Morens FR. La construction, réalisée principalement avec du bois «Lothar» s'insère harmonieusement dans l'environnement. Aucune odeur désagréable - tare des élevages mal conçus et mal gérés - n'est percevable.



Les boxes de mise bas de ses 70 truies sont tous pourvus de paille, comme le demande la législation. L'étable dispose d'un chauffage au sol, l'air et la lumière pénètrent par de grandes fenêtres - propres - et le toit. Les truies en gestation ont accès, par tous les temps, à un enclos spacieux extérieur. En ce qui concerne leur alimentation: conforme à l'OPA, qui stipule que «la forme et la composition de la nourriture doivent être telles qu'elles permettent aux animaux de satisfaire le besoin d'occupation propre à leur espèce, qui est lié à la prise de nourriture» - elles reçoivent des céréales entières, soit maïs, blé et orge cultivés sur place, silage d'herbe, foin de prairies écologiques, pain sec - elles ne sont donc pas victimes de l'éternelle soupe petit-lait / farine de céréales, alimentation standard dans les élevages industriels. Afin d'épargner à ses animaux stress et angoisse, le propriétaire les conduit lui-même à l'abattoir le plus proche.



Nous remercions Monsieur Vonwil de son aimable accueil, malgré que nous n'ayons pas annoncé notre venue. Evidemment, il n'a rien à cacher.

Une exploitation comme celle-ci devrait être la norme minimale - en principe, selon leurs besoins, les cochons devraient avoir la possibilité de se mouvoir librement dans la nature. Respect envers les animaux et souci pour leur bien-être sont, comme le montre cet exemple, économiquement possibles.

“Cailles rôties” à Villarepos FR

L'élevage de cailles de Monsieur Isenschmid à Villarepos, qui avait déjà fait l'objet d'articles dans les deux précédents numéros de notre périodique, fut détruit par un incendie durant la nuit du 6 décembre 2001; des milliers de ces oiseaux périrent brûlés vifs dans leurs cages. Le propriétaire n'élevait bien entendu pas ces petits volatiles pour occuper ses loisirs; ils étaient destinés à mourir pour le plaisir des gastronomes. Ces petits animaux trouvèrent une mort atroce, certes, mais leur vie ne le fut pas moins! Enfermés dans des cages métalliques dont la hauteur leur permettait tout juste de se tenir debout, ils connurent une existence misérable dans une détention en flagrante violation de notre loi sur la protection des animaux, fait que nous avons porté à plusieurs reprises à la connaissance du vétérinaire cantonal. Devant notre insistance, celui-ci nous répondit enfin que le propriétaire

devait soit transformer les installations de son élevage, soit le fermer à fin août 2001. De son côté, M. Isenschmid déclara qu'il n'avait nullement l'intention d'arrêter son business lucratif et qu'il ne le cessera que lorsqu'il aura trouvé un acquéreur pour son bâtiment. Il continua donc son commerce tranquillement et sans être importuné par les autorités... jusqu'à la nuit du 6 décembre où son élevage partit en fumée. Enfin, pour le service vétérinaire, plus de problème; il pouvait mettre le cas des cailles ad acta - des milliers d'animaux furent ainsi sacrifiés sur l'autel du laxisme des autorités compétentes en la matière et pourtant mandatées et payées par nous les contribuables pour veiller à l'application sans faille de notre législation sur la protection des animaux.



En haut: Avec la complicité complaisante des autorités, en contradiction avec les exigences de notre législation, ces petits volatiles, sans la moindre possibilité de vivre selon les besoins de leur nature, doivent crever à petit feu pour quelques soi-disant gourmets - des individus dépourvus de toute «intelligence comportementale».

À droite: Dans cet amas de débris - les éléments des cages métalliques dans lesquelles les cailles périrent brûlées sont bien visibles - agonisaient également de nombreux animaux blessés. Ceux-ci, ainsi que les survivants indemnes, furent mis à mort par le service vétérinaire qui devint enfin - discrètement - actif à la fermeture définitive de l'élevage des cailles à Villarepos...





Il est de grande importance de disposer de nombreux cavernes, niches, endroits secs et plans surélevés.

Lapins

Depuis seulement cent ans des lapins nains sont élevés et vendus. Et on a entre-temps acquis l'impression que ces lapins nains sont une espèce à part: sans besoins spécifiques, de petites boules de laine, assis sagement dans leur cage et n'attendant rien d'autre que d'être chouchoutés et caressés. Quelle mauvaise surprise quand soudain un de ces petits chéris se rebelle en cognant sur le sol, rongant les grilles, mordant et griffant. C'est au plus tard à cet instant que l'on s'en rend compte: les lapins nains sont aussi des lapins. Non seulement un petit peu. Non seulement sous certains aspects. Non, de la pointe des oreilles jusqu'aux griffes, ce sont de «vrais» lapins. Tout comme leurs grands compagnons de l'espèce, ils descendent du lapin sauvage et ont les mêmes dons naturels et besoins fondamentaux. Ils aiment le contact, adorent courir, sont capables de sauter, zigzaguer, sectionner des branches et creuser des trous. Celui qui réalise cela s'interrogera sur le sort d'innombrables lapins enfermés seuls dans de petites cages.

Les questions que nous devons nous poser avant d'acheter des lapins sont les suivantes: disposons-nous d'un jardin suffisamment spacieux? Pouvons-nous y installer un enclos? Où rangerons-nous la nourriture et le foin ainsi que les accessoires tels que litière et outils de nettoyage? Avons-nous assez de temps pour nous



occuper de nos lapins?

Les conditions pour subvenir aux besoins d'un groupe de lapins sont un enclos bien structuré d'au moins six mètres carrés pour deux à quatre animaux, de nombreux lieux de retraite (au moins un abri par lapin) et assez de matériel à ronger pour les occuper. Ne pas composer de groupes uniquement de femelles. Il faut toujours castrer les mâles, qu'ils fussent frères. Ne pas intervenir lors de combats de hiérarchie, même si les animaux s'infligent de légères blessures. Garder les nerfs et donner du temps aux animaux. Observer soigneusement leur état général et la façon dont ils se nourrissent.

Pour en savoir plus, consultez le livre de Ruth Morgenegg «Kaninchen» (dont nous avons tiré cet article).



A gauche:

Un enclos ouvert vers le haut n'est pas limité par sa taille, mais devrait être muni d'un garde-animaux électrique.

Tirées du livre "Kaninchen" de Ruth Morgenegg

Ce n'est pas de cette façon qu'il faudrait loger les lapins. La cage est trop étroite et ne peut être aménagée selon les besoins des lapins:



Quelle misère pour ces animaux en détention cellulaire à vie !

Les lapins sont des animaux très sociables, ils devraient impérativement vivre en groupes.

Suite à une dénonciation du VgT, le fermier de l'exploitation agricole cantonale argovienne «Gishaldenhof», a été condamné à une amende de Fr. 400.00 + frais de procédure.



Lapins à Grächen VS (Viège-Zermatt)

Par des températures hivernales, à 1600 mètres d'altitude, à Grächen près de Viège, ces lapins ne vivent pas dans un nid chaud et douillet, mais sur des lattes synthétiques froides et dures avec, comme litière, seulement une poignée de sciure. Chaque animal est logé seul dans un compartiment exigu - des prisonniers à vie dans leurs cellules !



Expérimentation animale

En 2001, ce sont 5'459 lapins qui ont été utilisés dans les laboratoires de recherche. Même les lapins sur lesquels ont été pratiquées des expériences mineures ont connu une vie de souffrances. En effet, la détention misérable d'animaux de laboratoire dans des cages inadaptées est autorisée par l'Etat. Or, rien ne peut justifier cette cruauté, même pas des raisons d'ordre médical. On essaie de leurrer les gens en les informant que les souffrances subies par les animaux lors d'expérimentations sont réduites au strict minimum et que ces dernières restent indispensables au progrès médical. Le Conseil Fédéral est soumis à l'industrie chimique. Cette soumission est apparue une fois de plus lors du scrutin du 4 mars 2001 relatif aux médicaments génériques. En effet, dans un message lancé au peuple avant les votations, le Conseil Fédéral fit état de sa crainte, non justifiée, de voir les médecins dans l'impossibilité de prescrire encore des médicaments les plus efficaces si l'initiative, favorisant les médicaments substitutifs, moins chers, devait passer. Cette manipulation de la démocratie par le Parlement, que l'on estime quasi normale dans les milieux politiques suisses, n'a pas soulevé de vagues de colère dans les médias. La



Mafia n'a pas besoin de faire usage de pistolets-mitrailleurs chez nous pour atteindre son objectif, il lui suffit simplement de s'assurer la faveur du Conseil Fédéral qui de toute façon n'est pas élu par le peuple. Dans ses «Mémoires», le conseiller national Hubacher écrivait : «Pour être dans les bonnes grâces des politiciens en Suisse, il faut savoir user d'onguents et de pommades...».

L'Europe prévoit d'exterminer par empoisonnement environ 50 millions d'animaux

Environ 50 millions d'animaux vont mourir atrocement dans le cadre d'un programme d'expérimentation de substances chimiques sur les animaux, élaboré par l'Union Européenne. Ce chiffre choquant a été dévoilé par un membre du Ministère de l'Environnement britannique auquel le programme a été confié. Pourtant, il y a plus de vingt ans, 30'000 produits chimiques avaient déjà été lancés sur le marché, sans expérimentation animale préalable puisqu'à cette époque, rien n'était encore réglementé dans ce domaine. Ces produits seront aujourd'hui "testés" sur des animaux afin d'en étudier la toxicité! L'Association contre l'expérimentation sur les animaux et pour le droit de l'animal s'indigne et qualifie ce projet de «scandale sans précédent» dans l'Histoire de l'Europe. D'autant que les expériences en question ne permettront pas d'évaluer avec justesse les risques liés à l'utilisation de ces produits, et que des méthodes de substitution sont délibérément ignorées par le monde scientifique. Une étude récemment publiée en Angleterre parle de 12,8 millions d'animaux nécessaires pour faire les essais en laboratoire. En fait, ils seront 50 millions, compte tenu du nombre d'expérimentations qui auront lieu au niveau de la reproduction. Selon la même étude, le coût approximatif de l'opération s'élèvera à 8,68 milliards d'euros, ce qui quadruple le coût estimé par la Commission européenne, soit 2,1 milliards d'euros.

Lors des expérimentations projetées, des substances utilisées quotidiennement, tels que produits de protection pour le bois, peintures, lubrifiants, seront injectées dans l'estomac, frottées dans les yeux ou encore appliquées sur la peau rasée de singes, chiens, cobayes, rats et souris. Les animaux ainsi empoisonnés mourront dans d'atroces souffrances ou seront mis à mort dans un délai déterminé. Une autre expérimentation consistera à injecter ces substances à des femelles portantes. Les petits seront tués et les malformations soumises à des études. «Pour exécuter ce programme chimique européen, des millions d'êtres vivants et sensibles à la douleur seront sacrifiés et des milliards d'euros, payés par le contribuable, seront gaspillés» s'indigne l'Association contre l'expérimentation animale. Et d'ajouter : «Les expériences sur les animaux seraient inappropriées et n'offriraient aucune garantie de sécurité pour les consommateurs puisque les résultats observés chez les animaux ne seraient pas transposables à l'espèce humaine... La toxicité de produits chimiques peut être définie avec exactitude par des méthodes de substitution. Ces méthodes sont plus efficaces, moins onéreuses, et les résultats sont obtenus plus rapidement.» Une autre étude publiée également en Angleterre certifie que dans un avenir très proche, il sera possible d'abandonner totalement les expériences sur les animaux et de les remplacer par des méthodes de substitution.

Premarin - La vengeance des juments martyrisées?

Les médicaments à base d'hormones «Premarin», «Premarin-plus», «Premella», «Cyclo-Premella», prescrits aux femmes post-ménopausées sont, selon des informations parues dans les médias, responsables du développement de cancers - ce soupçon qui persiste déjà depuis longtemps, se voit confirmé par une étude scientifique de longue durée.

Depuis des années déjà, d'éminentes organisations de protection des animaux dénoncent la firme Wyeth pour mauvais traitement envers des chevaux dans ses fermes PMU (Pregnant Mare Urin) au Canada; avec preuve à l'appui les photos illustrant le calvaire des juments portantes attachées pendant des mois dans des stands très étroits. Afin de collecter l'urine des juments, un sac en caoutchouc est attaché à leur corps, mettant leur peau à vif. Il leur est donc douloureux et difficile de se coucher à leur façon et dès lors presque impossible vu l'étroitesse de leurs boxes. Pour que l'urine soit concentrée, très peu d'eau est mise à leur disposition; les chevaux souffrent des reins abîmés. A cela s'ajoute une inflammation des articulations vu qu'ils peuvent à peine bouger. Une maltraitance d'animaux absolument ignoble. Les poulains nés de ces pitoyables juments, en fait des sous-produits, sont pour la plupart charriés - dans d'immenses camions transcontinentaux scellés à la frontière - vers les Etats-Unis pour y être abattus. Les animaux exténués, vieux, blessés sont voués au même destin.

Les souffrances de ces animaux, connues assurément des médecins, n'ont pas empêché ceux-ci de prescrire ces préparations... et les

femmes ont docilement obéi.

Le souci pour leurs propres santé et bien-être les motivera peut-être à présent à réfléchir. La compassion envers les animaux n'a pas suffi pour boycotter les produits susmentionnés; espérons que ce soit l'égoïsme des femmes qui y parvienne.



Si vous aimez vos chats et chiens, ne les laissez pas se reproduire! Faites castrer vos matous et chiens et stériliser vos chattes et chiennes!

Les refuges du monde entier regorgent d'animaux abandonnés. Evitons que les animaux en surnombre finissent dans la rue ou dans les laboratoires.

Chronique de morts annoncés





Attentivement elle écoute le pépiement avec lequel les poussins - encore dans l'oeuf - annoncent à leur mère leur «venue au monde». Pendant 28 jours, la poule n'a quitté son nid que pour aller manger et boire en hâte; patiemment, elle a couvé ses oeufs. Cette nuit, les poussins vont éclore. Au prix d'un énorme effort, ils parviennent à s'extraire de la coquille. Une fois dehors, épuisés, ébouriffés, leur duvet tout mouillé, ils se reposent le temps de se sécher - pour se transformer en d'adorables petits pompons dorés ressemblant à des fleurs de mimosa - avant de se réfugier sous les ailes douillettes de leur mère gloussant tendrement.

Cela se passe tout autrement dans les couveuses artificielles. Plusieurs milliers d'oeufs ont été placés le

même jour dans les incubateurs et plusieurs milliers de poussins éclosent donc le même jour. Chacun lutte avec acharnement pour se libérer de sa coquille en appelant inlassablement sa mère. Désespérément, mais en vain... Car ils sont saisis par les mains expertes des spécialistes en la matière et, un instant plus tard, le verdict tombe: **elle** vivra, **lui** mourra.

Elle, posée sur un tapis roulant conduisant vers «l'expédition», sera placée avec ses soeurs dans des caisses qui seront empilées dans des camions et acheminées vers leur futur champ de travail - les exploitations avicoles, le plus souvent du type «ponte au sol» où elles vivront aussi longtemps qu'elles pondront un oeuf chaque jour, soit environ 18 mois - avant d'être conduites vers l'abattoir. Elles n'auront jamais vu le ciel, jamais pu courir dans l'herbe, jamais pu gratter le sol, jamais pu prendre un bain de sable, jamais senti le soleil sur leur corps.

Lui, posé sur un tapis roulant conduisant vers «l'extermination», tombera dans un conteneur pour y être gazé, puis broyé et enfin transformé en farine pour volailles et porcs - en Suisse environ 2 millions, en Europe dans les 400 millions de poussins mâles nouveau-nés, sont détruits ainsi chaque année. Il n'aura vécu qu'un instant, sa vie ne vaut rien, il n'est pas rentable parce que inapte à l'engraissement, les frères des pondeuses «modernes» n'atteignant pas dans un minimum de temps un maximum de poids comme le demande le marché actuel. Tempi passati où les poussins mâles devenus coquelets puis coqs, chantaient le temps

d'un été sur le fumier avant d'arriver sur la table en «coq au vin» pendant que les poussins femelles devenus poules poussaient sagement leurs oeufs dans la paille du poulailler.



Épuisées, les pondeuses ont été livrées à l'abattoir. Attachées par les jambes à une chaîne, conscientes mais tétanisées par la peur, elles sont transportées ainsi vers le bassin d'eau mis sous tension, afin d'y être électrocutées.

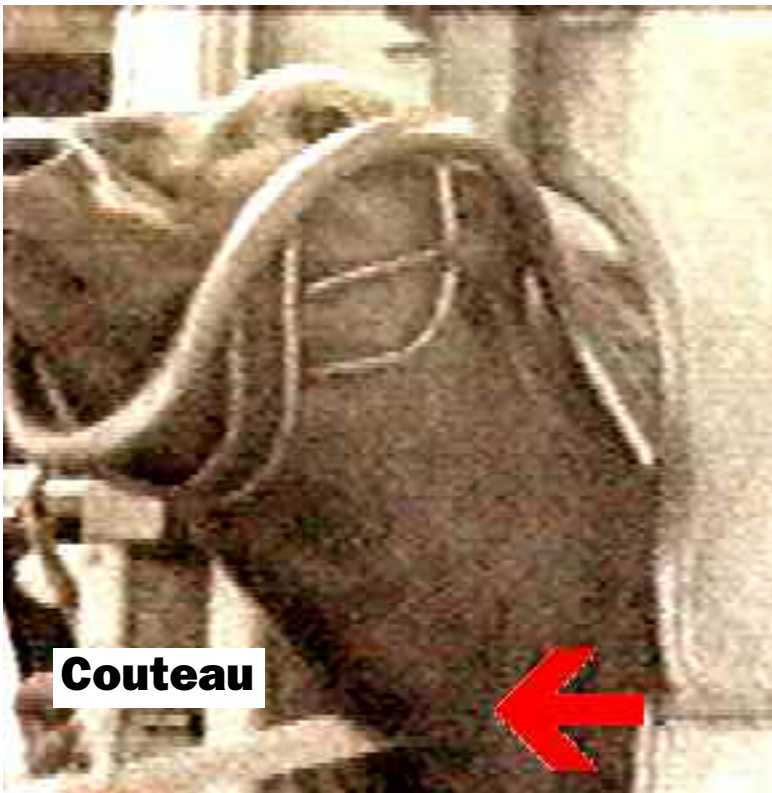
Abattage cruel sans étourdissement préalable pratiqué selon les rites juif et musulman



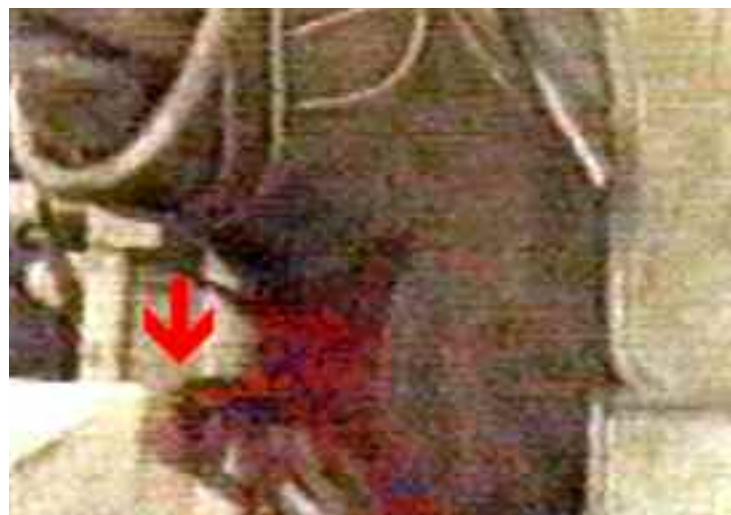
Cette image et les prises de vue suivantes, provenant d'une vidéo nouvelle, montrent l'abattage moderne selon le rite juif dans un abattoir anglais «contrôlé» par l'Etat.

L'association contre les usines d'animaux ACUSA a obtenu d'une société de protection des animaux anglaise une vidéo nouvelle montrant l'abattage rituel selon le rite juif. Elle publie ici quelques images de cette bande vidéo. L'on peut obtenir cette cassette vidéo auprès du VgT,

9546 Tuttwil, fax 052 378 23 62, email vgt@vgt.ch.
Gratuite pour les membres de l'ACUSA; pour ceux qui ne sont pas membres, contre versement préliminaire de Fr. 10.00 au CCP 85-4434-5 avec la mention «Commande vidéo abattage rituel».



Observez le mouvement aller et retour du couteau. Les défenseurs de l'abattage rituel prétendent toujours que la saignée se fait avec une seule entaille et que l'animal perd immédiatement conscience. Ces affirmations sont de toute évidence mensongères. Le cou, tendu à outrance, commence à s'éclater sous entaille. Le sang jaillit.



Le sabrage est terminé. Le cou est coupé, à travers le larynx, la trachée et l'oesophage, jusqu'à la colonne vertébrale. La vache est toujours consciente. Ces yeux sont crispés de douleur - fixée et ligotée mécaniquement comme elle l'est - c'est la seule possibilité d'exprimer sa souffrance. Le sang jaillit toujours de la plaie. Puis le flot diminue. **A ce moment-là le boucher introduit sa main dans la plaie pour supprimer le bouchage des artères et ainsi à nouveau faire couler le sang.**



La vache reçoit un coup de boulon dans le front (visible dans le film pour les experts en la matière). Suite à ceci, la mécanique de l'éleveur de tête est desserrée. **Malgré le coup de boulon - trop faible - la vache est toujours consciente et tient d'elle-même sa tête levée. Sous le coup du boulon, la vache crispe ses yeux de douleur, puis les rouvre.** Vu que les prescriptions de l'abattage rituel exigent que les animaux doivent être vidés de leur sang tant qu'ils sont vivants, la munition utilisée est trop faible - la vache n'est donc pas étourdie et elle souffre atrocement. Avant la fin du film, la vache fait encore un pas en arrière, toujours pleinement consciente.

Les défenseurs de l'abattage rituel, en prétendant que les animaux perdraient conscience dès le premier coup de couteau et ne sentiraient aucune douleur, mentent sans aucun scrupule, comme le fait le Dr med Donath, Président du «Israelitischer Gemeindebund».

Fausse argumentation autour de l'abattage rituel

par le Dr Erwin Kessler, président de l'ACUSA

Protection animale et culture ne doivent être sacrifiées pour satisfaire la demande particulière d'une minorité. Une demande que l'on peut comprendre sans toutefois l'approuver, car l'argumentation avancée est fautive. En effet, que ce soit une minorité ou une majorité qui sollicite l'abattage rituel, celui-ci reste dans tous les cas une cruauté absolue. Il est vrai que des minorités qui évoluent dans une société démocratique ont le droit de demander que leurs opinions et leurs traditions soient respectées. Toutefois, cette liberté a des limites à partir du moment où elle porte atteinte à l'intégrité d'autres êtres vivants et sensibles, en l'occurrence les animaux. C'est dans ce même ordre d'idées que l'on ne peut tolérer qu'au nom de la tradition, des spectacles de sang, tels les corridas, soient organisés. Qu'au nom de la liberté dans le domaine de la recherche, des expérimentations animales des plus cruelles soient menées. Et qu'au nom de la liberté religieuse, des animaux soient torturés à mort. C'est là l'essentiel, indépendamment du fait que ces tortures sont pratiquées par une minorité ou une majorité. Même en Israël, où le peuple juif est majoritaire, ainsi que dans les états musulmans,

l'abattage rituel reste un outrage à l'éthique. Argumenter en faveur d'une demande particulière émise par une minorité fait naître la discrimination. Or, toute forme de discrimination est à désapprouver.

Nous ne voulons aucune discrimination des minorités. Nous voulons, de façon claire et formelle, mettre un frein aux aberrations que sont les maltraitements des animaux.

Rien ne pourra multiplier autant les chances de survie sur la terre qu'un pas décisif vers une alimentation basée sur le végétarisme. Rien que par ses effets physiques sur la nature de l'homme, une alimentation végétarienne influencerait de manière très favorable le destin de l'humanité.

Albert Einstein, juif

L'Initiative populaire fédérale contre l'abattage rituel des animaux sans étourdissement préalable, lancée par l'ACUSA

demande que la Constitution fédérale soit complétée comme suit:

Sont applicables à l'abattage des animaux les règles suivantes(art. 80):

c. volailles et mammifères sont étourdis avant la saignée de manière à perdre immédiatement toute perception sensorielle et à demeurer dans cet état jusqu'à ce que la mort intervienne;

d. l'importation, la commercialisation et la consommation de viande d'animaux qui n'ont pas été étourdis selon une méthode conforme à la prescription de la loi sont interdites.

L'association contre les usines d'animaux ACUSA a lancé cette initiative pour les raisons suivantes:

Le projet du Conseil fédéral, d'abolir l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement des mammifères, a pu être repoussé. L'abattage rituel de poules et l'importation de viande en provenance d'abattoirs pratiquant l'abattage sans étourdissement, restent cependant permis. Tant que l'importation de ce genre de viande reste autorisée, une interdiction de l'abattage sans étourdissement en Suisse ne profite en rien aux animaux - la souffrance ne diminue pas si l'abattage a lieu hors de nos frontières. Pour approvisionner les boucheries «casher» en Suisse, les bovins, veaux et moutons sont égorgés rituellement dans un abattoir à Besançon, France. Avec la connivence de la «tartufe» Société suisse des vétérinaires et de la non moins hypocrite Société suisse pour la protection des animaux PSA, le Conseil fédéral permet l'importation de ce genre de viande et veut même la privilégier face à l'importation de viande «normale» - une ordonnance y relative devrait être ancrée dans la loi sur l'agriculture. Les organisations susmentionnées déclarent à tue-tête que l'égorgeage sans étourdissement est une affreuse cruauté envers les animaux et que ce genre de massacre ne devrait jamais être permis. Simultanément ils admettent l'importation de viande «casher» et «halal», sachant pertinemment que les animaux souffrent autant d'être saignés dans une boucherie suisse que dans les

boucheries de Besançon. La Société suisse pour la protection des animaux PSA exige, dans son initiative «Pour une protection des animaux moderne», une interdiction d'importation de produits fabriqués en contrevenant aux principes de la législation fédérale. Mais ceci ne concernerait - selon une déclaration de la PSA - pas l'importation de viande «casher» ou «halal». Et son président, Monsieur Lienhard, justifie cette prise de position par ce qu'on appelle de la «Realpolitik».

Dans la boucherie de volailles à Emmen dans le canton de Lucerne, de nombreuses poules sont saignées chaque semaine selon des prescriptions juives; ceci veut dire qu'on leur tranche le cou sans étourdissement préalable. Hans-Ulrich Huber, directeur de la PSA dit à ce sujet «qu'il peut vivre avec cela»...

C'est précisément contre l'hypocrisie et la «tartuferie» d'une interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement préalable avec, en parallèle, l'importation libre que veut se tourner l'initiative.

L'Initiative peut être directement copiée dans Internet sous www.acusa.ch ou obtenu - au moyen d'une enveloppe affranchie et portant l'adresse du destinataire - auprès de la rédaction.

Mise à mort par égorgement sans étourdissement préalable. Cette photo a été prise dans l'abattoir de Besançon. La vache est en train de mourir, la position de ses membres témoigne de sa lutte contre la mort dans d'atroces souffrances. Entièrement consciente, la blessure au cou béant, elle lève la tête vers le ciel...



Fourrure rime encore et toujours avec torture

Le sombre mois de novembre est celui du massacre dans les élevages intensifs d'animaux à fourrure. L'heure des cris, des coups, de l'agonie, de l'horreur des tenailles auxquelles ils n'échapperont pas, de la panique, des dépouilles qui s'entassent, du sang et de l'odeur de la mort.



Ce que nous dénonçons sans relâche est ainsi confirmé par le Comité scientifique de la Santé et du Bien-être des Animaux - de l'Union Européenne dans son rapport publié en décembre 2001: «Les actuels systèmes de détention causent de graves problèmes aux espèces animales élevées pour leur fourrure - ceux-ci n'y disposent pas des structures nécessaires à leurs besoins naturels».

Dans un nombre toujours croissant de pays européens, l'élevage concentrationnaire d'animaux à fourrure est d'ailleurs interdit:

En *Autriche*: le dernier élevage d'animaux à fourrure a fermé en 1998. En *Angleterre* et dans le Pays de Galles: les élevages en batterie d'animaux à fourrure sont interdits depuis le 1er janvier 2003. En *Ecosse*: bien qu'il n'existe aucun élevage dans ce pays, le parlement a adopté une loi qui en interdit l'établissement; ceci dans le but de prévenir l'éventuel déplacement de batteries bannies ailleurs. Aux *Pays-Bas* (deuxième producteur mondial de peaux de visons): récemment, le parlement a voté l'interdiction (avec un délai transitoire) des élevages de visons et de chinchillas, alors que ceux de renards sont interdits depuis 2002. En *Italie*: le dernier élevage de renards a fermé en 1997. Pour les visons, les dispositions sévères requises à partir de 2006, rendront celui-ci sans intérêt économique. En *Suède*: l'élevage intensif de renards est interdit; une loi prosolvant également l'élevage de visons est attendue prochainement. En *Norvège* (quatrième producteur mondial de peaux de renards): une cour de justice a reconnu, que l'élevage intensif d'animaux à fourrure représente une grave



violation de la Loi sur la Protection des Animaux de ce pays. Au *Danemark* (premier producteur mondial de peaux de vison): le Conseil Ethique pour les Animaux domestiques du Ministère de l'Agriculture a stipulé que la détention intensive d'animaux à fourrure est éthiquement inacceptable. Dans toute l'UE: les pièges à

mâchoires et autres instruments de torture sont interdits depuis 1996.

En Suisse: aussi bien le piégeage que l'élevage intensif d'animaux à fourrure sont interdits depuis plusieurs décennies. **Par contre, nous importons les dépouilles de ces animaux martyrisés ailleurs.**

Il n'existe pas, il ne peut pas exister, de forme de détention d'animaux à fourrure à la fois réalisable du point de vue économique et respectueuse des besoins des animaux.

L'industrie de la fourrure continue à nier tous ces faits. Afin de perpétuer son sanglant business, elle n'hésite pas à proférer des affirmations mensongères et trompeuses.

Ce qu'il faut savoir avant de se laisser leurrer par les fourreurs:

La production moderne de fourrure n'a rien de naturel. Oser parler de nature au sujet de ces malheureux animaux entassés dans des cages minuscules est outrageusement cynique. De plus, si l'on tient compte de la quantité d'énergie nécessaire à l'exploitation des élevages, de la pollution que ceux-ci, de même que le processus de tannage, provoquent, les valeurs dépassent nettement les taux engendrés par la fabrication ou le traitement d'autres matériaux employés dans le domaine de l'habillement.

Les peaux des quelque 40'000 renard roux (Vulpes vulpes) tués en Suisse chaque année ne sont pas détruites à cause des campagnes des protecteurs des animaux, mais bien parce que la clientèle des fourreurs réclame principalement du vison (qui représente environ 5/6 des animaux d'élevage). Et si de renards il est question dans le domaine de la mode, c'est d'une tout autre espèce, de renards polaires - ou bleus (Alopex lagopus) qu'il s'agit.

Les autochtones du grand Nord sont exploités comme «supports» à des fins publicitaires dans le cadre de stratégies de marketing soigneusement orchestrées par de grandes firmes de publicité. En réalité, eux ne portent pas de vison (!) et piègent moins d'un demi pour-cent des animaux trappés pour leur fourrure en Amérique du



Nord. L'association canadienne «Native Animal Brotherhood» (Fraternité Autochtones-Animaux) se défend bien d'être des bourreaux d'innocentes créatures.

Les photos prises par les protecteurs des animaux ne sont ni vieilles, ni toujours les mêmes, comme le leur reprochent les fourreurs. Si effectivement elles se ressemblent toutes, c'est parce que sur le terrain, les interminables rangées de cages ont toujours le même aspect et les animaux y vivent toujours le même supplice. D'ailleurs les fourreurs ont-ils eux-mêmes jamais fourni d'autres photos (si ce n'est de quelque exploitation-alibi) et en auraient-ils indiqué la provenance?

N'achetez pas de fourrure, ni même d'accessoires ou de vêtements bordés de fourrure; 90% des renards polaires élevés industriellement finissent ainsi comme bordure sur quelque capuchon, col ou manchette.

Vie de canard

La plupart des clients des restaurants où «Canard rôti» ou «Magret de canard» figurent sur la carte des menus, se plaisent à imaginer que ces palmipèdes ont eu une belle vie d'animaux sauvages, libres, dans l'eau et au soleil. Hélas, la réalité est tout autre. Ces animaux ont survécu soit dans l'abominable promiscuité des halles d'engraissement, soit dans les non moins horribles centres de gavage pour la production du foie gras. Que le lecteur carnivore - même s'il ne dévore qu'occasionnellement de la chair de canard - regarde bien ces images et qu'il ne les oublie jamais !



Bonheur dans les prés - dans le jardin du Président de l'ACUSA

Jusqu'à 15'000 canards - neuf animaux par mètre carré - sont entassés dans de lugubres halles industrielles sans fenêtres, ainsi, tout au long de leur vie, sans jamais avoir pu voir le soleil, jamais pu respirer l'air libre, jamais pu nager dans l'eau - les canards sont des oiseaux, des animaux de l'air, de l'espace libre. C'est seulement grâce aux antibiotiques qu'ils peuvent survivre dans de telles conditions, et pour qu'ils ne se blessent pas trop - causant ainsi des pertes pour les engraisseurs - leurs griffes et becs sont raccourcis, procédé très douloureux.

Dès que les animaux ont atteint le poids d'abattage, ils sont saisis par les jambes, entassés n'importe comment dans des caisses et acheminés vers les abattoirs où ils seront attachés, tête en bas, à une chaîne de transport qui les conduit vers un bain d'électrocution pour y être étourdis. Nombreux sont ceux auxquels - alors qu'ils sont encore pleinement conscients parce que mal ou pas du tout étourdis - un couteau rotatif ouvre le cou... (selon Marc Rissi «Tier-Report» de la PSA).

“Foie Ficatum”

Depuis quelque temps, des magasins proposent du foie gras provenant, selon les indications des commerçants, d'animaux en liberté non gavés - les oies et canards ne seraient pas gavés de force mais mangeraient de leur propre gré de telles quantités de figues, qu'ils adorent, que leur foie atteindrait un volume plusieurs fois supérieur à la normale. Quelle duperie envers les consommateurs! Ces palmipèdes gloutons ingurgiteraient donc autant de fruits jusqu'à tomber gravement malades (le foie gras est un organe malade d'un animal malade !). C'est en vain que nous avons prié les distributeurs (parmi eux la Coop) qui proposent cette marchandise à leurs clients, de nous communiquer les adresses de leurs fournisseurs afin de vérifier leurs dires. Et pour cause, comme le prouve Marc Rissi, ces animaux-là proviennent eux aussi d'élevages industriels ! Il n'y a pas de foie gras sans gavage - donc, évitez de manger le foie et la chair d'animaux maltraités, mangez végétarien, pour votre santé et par respect des animaux !



usine de canards



Photos prises de l'organe de publication officiel de la Protection Suisse des Animaux PSA, Mark Rissi



Que faire ?

Chère lectrice, cher lecteur,

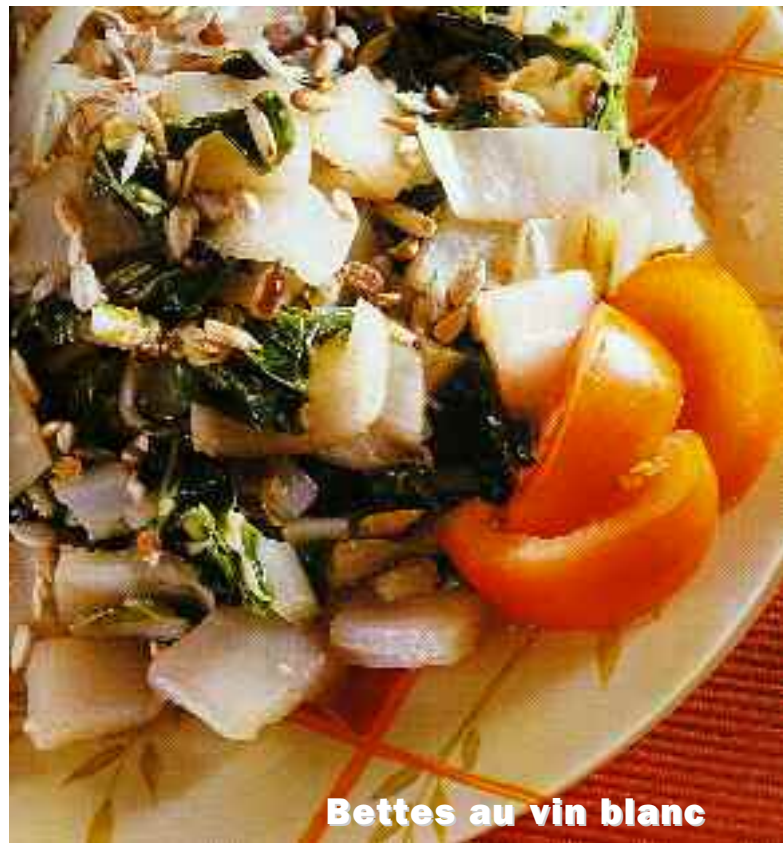
Dans ce journal, nous vous avons montré des photos d'animaux dans des élevages suisses et avons décrit les conditions dans lesquelles ils doivent survivre. La chair de ces animaux martyrisés nous sert de nourriture, une nourriture malsaine. Si nous n'avons pas mentionné les autres créatures qui peuvent aboutir dans nos assiettes, nous ne les avons certes pas oubliées: les dindes devenues trop lourdes pour leur ossature, les pigeons élevés en masse dans d'énormes «pigeonniers» industriels, les crustacés - chers aux fins connaisseurs - que sont les crabes, homards et autres langoustes exposés vivants dans les magasins sur de la glace pilée! Et les grenouilles! Pour cette «spécialité» obscène et abjecte, il y a encore aujourd'hui des amateurs indifférents et égoïstes, parfaitement au courant de la manière dont ces animaux sont massacrés, parfaitement au courant des dégâts causés à l'environnement par le prélèvement massif de ces batraciens, les poissons, les escargots... arrêtons l'énumération des souffrances que les hommes infligent aux animaux qu'ils dévoreront ensuite.

On peut pourtant se nourrir sans faire souffrir, en mangeant végétarien. La cuisine végétarienne met en valeur les légumes et les fruits, les céréales, les épices; elle est infiniment plus créative que celle des -«bifteck-pommes-frites», «côtelette-nouilles», etc. Elle encourage la fantaisie du cuisinier et de la cuisinière, elle est un régal pour le palais et les yeux. Toutes les librairies et certaines grandes surfaces proposent des livres de cuisine végétarienne.

Nous vous recommandons tout spécialement notre «coup de cœur»: «**Le livre de cuisine des amis des animaux**». Les images ci-dessous sont issues de ce livre végétarien pur et dur, à commander en librairie ou directement auprès de l'éditeur «Vita Vera», Oberebene 67, 5620 Bremgarten, tél. 0566314860, fax 05663148619.



Galettes de tournesol



Bettes au vin blanc



Salade de fenouil à l'orange



Piores au vin rouge